

Le président de Nîmes université

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté n°2025-03 relatif à la nomination du Vice-président partenariat et entrepreneuriat ;

ARRÊTE

Article 1

M. Marc OLIVAUX, vice-président de Nîmes Université en charge des partenariats et de l'entrepreneuriat, a délégation pour :

- Les dépenses liées au fonctionnement de la mission du référent PEPITE ;
- Tout engagement de dépense relatif au fonctionnement de la vice-présidence dans la limite des crédits disponibles, à l'exclusion des marchés publics, des dépenses relatives au matériel informatique et audiovisuel ;

Article 2

M. Marc OLIVAUX a autorité pour valider le service fait dans les domaines pour lesquels il a la délégation de signature.

Article 3

Les présentes dispositions prennent effet à compter de la signature du présent arrêté et prendront fin avec la nomination d'une nouvelle vice-présidence en charge des partenariats et de l'entrepreneuriat.

Fait à Nîmes, le lundi 6 janvier 2025

Signature de l'intéressé :



Le président de Nîmes Université :

